



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Préfecture  
Direction de la coordination  
des politiques publiques et de l'appui territorial

## **Arrêté portant modification de la composition de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Toulouse-Francazal**

Le préfet de la région Occitanie,  
préfet de la Haute-Garonne,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

Vu le code de l'environnement et, notamment, les articles L.571-13 et R.571-70 à R.571-80 afférents aux commissions consultatives de l'environnement ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles R.133-1 à R.133-15 relatifs aux commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2022 portant renouvellement de la composition de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Toulouse-Francazal, modifié ;

Vu le courriel du 7 novembre 2023 par lequel M. Bernard GINESTE, président du collectif Francazal, désigne M. Christian COMBES en qualité de membre suppléant de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Toulouse-Francazal et en remplacement de Mme Marie GRACIET ;

Vu le courriel du 13 novembre 2023 par lequel la responsable d'exploitation de l'aérodrome de Toulouse-Francazal fait part de la nomination du nouveau président de la société d'exploitation de Toulouse-Francazal Aéroport (SETFA), M. Jean-Luc SCHNOEBELEN, ainsi que de sa désignation en qualité membre titulaire de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Toulouse-Francazal et en remplacement de M. Jérôme ARNAUD ;

Vu le courriel du 16 novembre 2023 par lequel M. Eric BARRIE, adjoint au commandant la base de défense de Toulouse, fait part de sa désignation en qualité membre titulaire de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Toulouse-Francazal et en remplacement de M. Benoît MICHEL ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la composition de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Toulouse-Francazal ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne,

**Arrête :**

**Art. 1er.** – L'article 1er de l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2022 susvisé est modifié comme suit :

La commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Toulouse-Francazal comprend 21 membres répartis en trois collèges comprenant, pour chacun d'entre eux, sept membres titulaires et sept membres suppléants.

- **Président** : le préfet du département de la Haute-Garonne ou son représentant.

#### Au titre des professions aéronautiques

	Organismes	Titulaires	Suppléants
Usagers	Base de Défense de Toulouse	Lieutenant-colonel Eric BARRIE	M. Christophe BELOT
	État-major de la 11ème Brigade parachutiste	Lieutenant-colonel Benôit CHEVRIN	Capitaine Xavier DUCRAUX
Usagers	1er Régiment du Train Parachutiste	Lieutenant-colonel Grégory SIMON	Lieutenant-colonel Hermann RICHARD
	Section Aérienne de Gendarmerie Toulouse (SAG)	Chef d'escadron Romain KACZMAREK	Adjudant-chef Jean-Marc DUHAMEL
	Service des Avions Français Instrumentés pour la Recherche en Environnement (SAFIRE)	M. Aurélien BOURDON	M. Jean-Christophe CANONICI
	Sociétés basées	Mme Sylvie LEFEBVRE (ATR)	M. Sébastien SERRE (ATR)
Exploitant	Société d'exploitation Toulouse-Francazal Aéroport	Jean-Luc SCHNOEBELEN	Mme Sabine MONTIES

#### Au titre des collectivités locales

Collectivités	Titulaires	Suppléants
Conseil régional	Mme Rachida LUCAZEAU	M. Christophe DELAHAYE
Conseil départemental	Mme Martine CROQUETTE	M. Pascal BOUREAU
Toulouse Métropole	M. Thierry SENTOUS M. Albert SANCHEZ	M. François CHOLLET M. Thomas KARMANN
SICOVAL	M. Jacques SEGERIC	Mme Véronique HAITCE
Muretain Agglo	M. Gérard MONTARIOL	Mme Amandine LAMPIN
Commune n'appartenant pas à un EPCI compétent (Plaisance-du-Touch)	M. Philippe GUYOT	M. Bernard LACOMBE

#### Au titre des associations

Associations	Titulaires	Suppléants
Collectif Francazal	M. Bernard GINESTE	M. Daniel FABRE
	M. Pierre CONDON	M. Christian COMBES
Association Saint-Simon Environnement	Mme Ingrid BERKMAN	M. Thierry BARBERO
Association Cugnaux en Transition	M. Norbert TEISSANDIER	Mme Liliane LAGRIFFOUL

Association de défense de l'environnement	<b>M. Joël CREMOUX</b> <i>Les Amis de la Terre Midi-Pyrénées</i>	<b>Mme Catherine BIENAIME</b> <i>Les Amis de la Terre Midi-Pyrénées</i>
Association les habitants du Banayre	<b>M. Marc DESCAMPS</b>	<i>Non désigné</i>
Association France Nature Environnement	<b>M. Eric LAVIALLE</b>	<b>M. Georges WINTER</b>

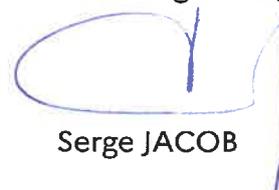
Le reste est sans changement.

**Art. 2.** – Tout recours à l'encontre du présent arrêté pourra être porté devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois suivant sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être présenté à l'auteur de la décision. Dans ce cas, le recours contentieux pourra alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, le silence gardé pendant les deux mois suivant le recours gracieux emportant rejet de cette demande.

**Art. 3.** – Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Garonne.

Fait à Toulouse, le **21 NOV. 2023**

Pour le préfet  
et par délégation :  
Le secrétaire général,



Serge JACOB

